

2022-09-20

Mardi, le 20 septembre 2022

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance extraordinaire ce mardi, vingt septembre deux mille vingt-deux (20-09-2022) à treize heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Onil Giguère
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = vacant
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- 1° Travaux de pavage ;
- 2° Demande de soumission pour gravier.

TRAVAUX DE PAVAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Madame Émilie Windsor, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

202209-272

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Francis Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ET ADOPTÉ

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien autorisent la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée

DEMANDE DE SOUMISSION POUR DU GRAVIER MG20B

202209-273

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme envoie une demande de soumission par invitation pour 3 000 tonnes de gravier Mg20B. Le matériel devra être disponible pour le début du mois d'octobre 2022.

Les soumissions devront être reçues avant 16 h 30 le 4 octobre 2022. Les soumissions seront ouvertes lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 4 octobre 2022 à dix-neuf heures trente.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202209-274

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 15 h 00.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

